

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE SEIZE et le 26 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 MAI 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Nicole COUTANT - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI - M. Bernard DUPOUY - Mme France POUDEX - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

#### POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- M. Bernard DUPOUY donne pouvoir à Mme Béatrice BADETS
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES : DROITS D'INSCRIPTION ANNEE 2016/2017**

Avec une augmentation de 15 % de ses effectifs en 2016 par rapport à 2015, l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques remplit ses missions d'enseignement spécialisé permettant à un public large de bénéficier de cours adaptés.

Il est proposé de fixer les tarifs d'inscription pour la rentrée 2016/2017 comme suit :

2016/2017

#### EVEIL

Enfants DAX	88 €
Enfants de la CAGD	144 €
Enfants hors CAGD	151 €

#### ARTS PLASTIQUES

Enfants DAX	111 €
Enfants de la CAGD	171 €
Enfants hors CAGD	179 €

#### ENFANTS INFOGRAPHIE

Enfants DAX	111 €
Enfants de la CAGD	171 €
Enfants hors CAGD	179 €

ARTS PLASTIQUES ET INFOGRAPHIE	
Enfants DAX	167 €
Enfants de la CAGD	258 €
Enfants hors CAGD	271 €

ARTS PLASTIQUES OU DESSIN	
Adultes DAX	330 €
Adultes de la CAGD	439 €
Adultes hors CAGD	460 €

INFOGRAPHIE	
Adultes DAX	219 €
Adultes de la CAGD	293 €
Adultes hors CAGD	307 €

ARTS PLASTIQUES ET INFOGRAPHIE	
Adultes DAX	440 €
Adultes de la CAGD	611 €
Adultes hors CAGD	641 €

ARTS PLASTIQUES ET DESSIN	
Adultes DAX	496 €
Adultes Hors DAX	659 €
Adultes hors CAGD	692 €

ARTS PLASTIQUES ET DESSIN ET INFOGRAPHIE	
Adultes DAX	606 €
Adultes Hors DAX	831 €
Adultes hors CAGD	872 €

#### TARIFS DEGRESSIFS

Une minoration de 10 % par inscription est proposée à partir de la 2ème inscription.

Il est précisé que :

- les inscriptions et les tarifs sont annuels sur la base de 33 semaines de cours
- des facilités de paiement pourront être accordées aux familles avec un paiement en trois fois et des échéances au 30 septembre, 30 janvier et 30 avril
- pour des inscriptions éventuelles en cours d'année, sous réserve des places disponibles, ces tarifs peuvent être appliqués par trimestre (janvier – avril).

#### MOBILIER EN CARTON

Les tarifs d'inscription sont définis par trimestre :

Adultes DAX	96 €
Adultes Dax inscrits au Centre Social Municipal	36 €
Adultes de la CAGD	144 €
Adultes hors CAGD	192 €

#### CLAUSES D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS.

Il est nécessaire de prévoir des cas d'annulation d'inscriptions, de remboursement et de suspension des versements lorsque le paiement est échelonné.

Cette possibilité est réservée pour les cas suivants (sous réserve de justificatifs\*) :

une convocation à caractère impératif par une administration\*

un déménagement hors département\*

ou tout autre changement privé ou professionnel entraînant l'impossibilité de suivre les cours\*

décès ou une maladie invalidante ou un accident corporel sur présentation d'un certificat médical.

Les crédits correspondants sont inscrits en recettes au Budget Primitif de la Ville, exercice 2016, Article 7062 – 312.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE les droits d'inscription à l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques pour l'année 2016/2017 comme proposé ci-dessus,

APPROUVE les clauses d'annulation et de remboursement des inscriptions définies ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20160526-12-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 27 Mai 2016*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».